

pier-monnaie d'un cours forcé. Ces deux opérations portèrent un coup mortel au crédit public. Des réclamations contre les nouveaux édits furent faites par la noblesse elle-même, et surtout par les prêtres, qui se montrèrent les plus ardents détracteurs de l'archevêque-ministre.

Loménie de Brienne ne put résister à cette explosion de haines, et fut contraint de donner sa démission. Il se retira à Rome, emportant avec lui pour plus de huit cent mille livres de bénéfices et de pensions. Ce prélat était rongé de dartres vives, de maladies vénériennes, et ne vivait que de laitage.

Marie-Antoinette, tout en subissant les lois de la nécessité et en consentant à l'éloignement de monseigneur l'archevêque, chercha à adoucir sa disgrâce en lui faisant obtenir le chapeau de cardinal. Voici le billet qu'elle lui écrivait à cette occasion : « Je vois avec douleur le départ de monseigneur l'archevêque de Sens. L'abbé de Vermont est chargé de lui dire combien sa retraite m'affecte. Trop prudent pour dévoiler bien des choses, monseigneur l'archevêque se retirera sans doute avec cette discrétion qui accompagne l'homme qui n'est pas disgracié et qui tient encore tant à la faveur. » En effet, sa majesté conserva monsieur de Brienne, frère du prélat, au département de la guerre, donna une place de dame d'honneur à sa nièce, et la coadjutorerie de Sens à son neveu.

Deux jours après, Lamoignon, le digne émule de l'archevêque, rendit les sceaux; et immédiatement les parlements, qui vauaient depuis cinq ans, rentrèrent en fonctions.

Le renvoi des deux ministres qui avaient suivi si fidèlement le machiavélisme de la reine fit éclater la joie dans la

capitale. Une foule innombrable promena dans les rues un mannequin représentant Loménie de Brienne revêtu d'une robe épiscopale, dont une partie était de satin et l'autre de papier, en dérision de ses édits bursaux; on le fit assister à un simulacre de jugement. Le hasard ayant voulu que pendant cette cérémonie burlesque un prêtre vint à passer, la foule, pour compléter la scène, contraignit l'ecclésiastique de confesser le mannequin, lequel fut ensuite brûlé au milieu des applaudissements de la multitude. Le lendemain, le peuple voulut recommencer les mêmes scènes et juger Lamoignon; mais Dubois, commandant du guet, s'y opposa, prit le commandement des troupes, chargea les citoyens au sabre et à la baïonnette, et en fit un carnage affreux. Le peuple, qui d'abord avait cédé le terrain, exaspéré par la vue des morts et des blessés, revint sur ses pas, se jeta sur la troupe et la désarma. Des bandes nombreuses se disséminèrent alors dans les divers quartiers de la ville, incendièrent les corps de garde isolés, et vinrent à la nuit pour bivouaquer sur la place de Grève. Malheureusement la force armée avait prévenu les citoyens; de nombreux corps de troupes y avaient été embusqués; quand ils eurent débouché, on les mitrilla et on les força à rebrousser chemin. Pendant la nuit, les cadavres furent jetés à la Seine; au matin le calme régnait à Paris.

Ce ne fut pas pour longtemps; le surlendemain, de nouveaux rassemblements se formèrent sur la place Dauphine et se dirigèrent vers les hôtels des anciens ministres et vers la maison du commandant du guet pour y mettre le feu. Les troupes accoururent, chargèrent encore le peuple, et inon-

dèrent de sang la rue Saint-Dominique et la rue Meslav.

Sur la dénonciation des assassinats commis par les soldats, le parlement manda à sa barre le chef du guet. Dubois n'osant paraître lui-même, envoya son major pour justifier sa conduite et montrer qu'il n'avait agi que sur les ordres exprès du roi.

Mais ce n'était pas du sang seulement qu'il fallait à la cour; elle avait besoin d'or, elle en voulait à tout prix: et comme elle avait acquis la preuve qu'aucun des partisans de l'absolutisme n'était en état de trouver des ressources, elle se décida à rappeler Necker, le seul homme capable de relever le crédit public. Le banquier genevois consentit à reprendre le poste périlleux de contrôleur général, sous la condition que Louis XVI convoquerait l'assemblée des États-Généraux. Il n'y avait pas à balancer, le roi accepta, et publia une déclaration qui en fixait l'ouverture au mois de janvier 1789.

Le crédit public parut renaître presque aussitôt; les capitalistes se montrèrent dévoués à l'administrateur dont ils préconisaient les principes, et qui leur donnait l'exemple de généreux sacrifices, en couvrant de ses propres fonds le vide effrayant du trésor. Le peuple, qui regardait Necker en quelque sorte comme le gardien de ses intérêts, attendit sans impatience la révocation des arrêts du conseil qui avaient excité son indignation. La cour elle-même, qui voyait l'abondance reparaître et le trésor se remplir, encensa le ministre et lui prodigua les plus basses adulations. La monarchie pouvait encore être sauvée; mais les misérables conseillers de la reine, les Polignac et les membres du comité autrichien, qui dirigeaient si fatalement les affaires de la France depuis le commencement du règne, vinrent appor-

ter de nouvelles entraves à l'exécution des sages projets de Necker, et se préparèrent à annihiler l'action des États-Généraux par tous les moyens imaginables. D'abord on chercha à égarer l'opinion publique en excitant une polémique entre les différents corps du royaume et les sociétés savantes; ensuite on demanda aux uns et aux autres des mémoires sur le meilleur mode de composition d'une assemblée, dans l'espoir que la divergence d'opinion ferait naître des disputes. L'espoir de la reine et de ses confidents fut entièrement déçu; leurs manœuvres n'aboutirent qu'à faire éclore des ouvrages démocratiques, parmi lesquels se distinguèrent ceux de Mirabeau, de Turgot, de Thouret; le Catéchisme du Tiers-état, par Antonnelle; le Moniteur, journal périodique attribué à Condorcet, à Brissot et à Clavière.

Une foule de clubs politiques s'ouvrirent en même temps à Paris et dans les provinces, et partout on discuta sur la tenue de la grande assemblée nationale.

Marie-Antoinette, les princes et les courtisans voulaient que les États-Généraux fussent distribués en trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état; que les représentants de ces différentes catégories fussent élus en nombre égal par les bailliages; que les trois ordres votassent séparément et produisissent trois votes collectifs. Necker, qui reconnaissait combien un tel mode de délibération était favorable à l'action du despotisme et contraire à l'intérêt national, se prononça pour un système opposé, et demanda qu'on opinât par tête dans les États, et qu'on donnât une double représentation au tiers. La cour, n'osant pas se mettre en opposition ouverte avec le ministre, convoqua les notables pour

résoudre la question et déterminer le mode à suivre sur la composition des États, sur leur forme et sur le mode des élections.

Comme la majorité des notables était à la dévotion de Marie-Antoinette, la décision ne pouvait manquer d'être favorable à la cour : malgré les avis des publicistes les plus distingués, malgré les adresses des villes et des communes du royaume, malgré un arrêt de la magistrature de Paris, les notables rejetèrent le système de Necker, et forcèrent le parlement à enregistrer un édit qui réglait la grande question des États-Généraux, et faisait rétrograder la civilisation de deux siècles en remettant en vigueur les formes observées aux États de 1614, lors de la majorité de Louis XIII. La cour s'autorisa de cette délibération pour gêner les élections autant qu'il était en son pouvoir de le faire; elle fixa jusqu'au mode de réunion des électeurs des différents ordres dans chaque bailliage, ainsi que les règles à suivre pour la rédaction des cahiers qu'ils devaient confier à leurs représentants. Necker intervint dans la question et paralysa la mauvaise volonté de la coterie de Marie-Antoinette, en faisant décréter par le parlement que le nombre des députés serait fixé à mille, et que le tiers-état en aurait à lui seul autant que les deux ordres privilégiés.

La cour essaya alors de semer la discorde entre les diverses catégories de députés, et y réussit en partie, ainsi que le prouve une lettre de l'abbé Maury, l'un des plus fougueux royalistes, à l'abbé de Vermont, le confident de la reine. « Cela ne commence pas mal, écrivait-il; avant la réunion il y a déjà discussion entre les trois ordres. Il faut que

» tous les partisans de la déconvocation continuent à faire
 » naître de nouvelles difficultés en aigrissant les esprits par
 » de nouveaux sarcasmes. Quand le trouble sera bien établi,
 » le roi aura beau jeu pour défaire ce qu'il a été contraint de
 » faire à cause des exigences du trésor. « Entendez-vous,
 » dira-t-il aux députés, ou allez-vous-en. » Et comme on
 » trouve toujours des moyens de corruption pour empêcher
 » qu'on ne s'entende, il faudra bien qu'on se sépare. Notre
 » reine a raison de craindre que le tiers ne limite la puis-
 » sance royale; et nous ne saurions trop nous employer pour
 » foment un désordre qui puisse faire désirer la perma-
 » nence de l'ancien régime. Comme on ne pourra jamais dis-
 » soudre les États-Généraux qu'en prouvant leur inutilité,
 » faisons œuvre de discorde, ce sera le plus sûr moyen de
 » prouver leur insuffisance pour remédier aux maux du pays. »

Suivant les avis de ce prêtre, les agents du comité de la reine suscitèrent des troubles dans les provinces et organisèrent des bandes d'assassins. A Rennes, les nobles eurent l'audace de parcourir les rues, armés jusqu'aux dents, de frapper les citoyens, d'insulter les femmes, et de faire entendre des menaces de mort contre les députés du tiers-état. Heureusement la vaillante jeunesse de Rennes prit la défense de ses représentants et punit l'outrecuidance des hobereaux de la province. Trois cents hommes vinrent assiéger le cloître des cordeliers, qui servait de rendez-vous aux nobles et où ils se trouvaient au nombre de plus de six cents. Après quelques heures d'assaut, ils les forcèrent à capituler. On cite à cette occasion un trait de lâcheté insigne d'un noble breton, appelé Keratry. Ce misérable, fait prisonnier au commence-

ment de l'action, avait demandé à deux genoux qu'on lui fit grâce de la vie; après l'avoir obtenue, il s'était barricadé dans sa maison et avait tiré sur les citoyens à travers ses jalousies. A l'exemple de Rennes, le peuple des autres villes de la Bretagne prit les armes et se rendit tellement redoutable à la noblesse, que la cour dut renoncer à dominer dans cette province. Des essais de désordres furent tentés en Franche-Comté, mais sans succès; dans le Dauphiné et dans le Béarn, les nobles voulurent également former une confédération; une simple manifestation de la bourgeoisie suffit pour les mettre à la raison.

La cour, voyant que sa politique devenait impuissante pour produire le résultat qu'elle voulait obtenir, c'est-à-dire faire naître le désordre, afin d'avoir un motif pour assembler des troupes, eut recours à des manœuvres exécrables que Louis XV avait le premier mises en usage, et donna une nouvelle activité à l'accaparement des blés. De cette manière, la faim vint en aide au gouvernement et provoqua des émeutes terribles, où le sang coula en abondance. A Paris surtout, où le nombre des ouvriers était considérable, la misère parvint au comble et par suite le désordre; ce qui fournit à la cour un prétexte pour concentrer une armée dans les environs.

A toutes ces causes de dissensions vint s'en joindre une autre: la bourgeoisie commença à s'agiter pour se mettre au lieu et place des ordres privilégiés, qu'elle voyait menacés d'une chute prochaine, et manifesta des tendances ambitieuses. Bientôt même le haut commerce ne prit plus la peine de dissimuler son intention de supplanter la noblesse et le clergé dans la direction des affaires de l'état.

Il était extrêmement facile à la cour d'exploiter ces éléments de troubles, elle n'y manqua pas. Dans le district du faubourg Saint-Antoine, habité par un grand nombre de petits artisans, il s'était élevé des discussions pour la rédaction des cahiers, et il s'en était suivi une scission entre les petits fabricants et les notables du quartier. Les agents de l'autorité, profitant de ces dispositions, organisèrent des attroupements, semèrent de l'argent, distribuèrent du vin, et quand les têtes furent suffisamment échauffées, ils pérorèrent contre les bourgeois, et signalèrent entre autres un nommé Réveillon à la vindicte publique. Cette tactique réussit admirablement; la foule se porta sur la maison et sur la manufacture de papiers peints de Réveillon, en fit le pillage, les incendia ainsi que deux maisons voisines. Quand tout eut été consumé, on y envoya des troupes, qui mitraillèrent le peuple.

Une clameur universelle s'éleva dans toute la France pour flétrir le pouvoir; on accusa la cour d'être de connivence avec les auteurs de troubles; on alla jusqu'à désigner la reine comme l'organisatrice des désordres. Les courtisans rejetèrent l'accusation sur le duc d'Orléans, mais sans pouvoir l'appuyer sur aucune preuve. Le prince avait pour le moment autre chose à faire que d'exciter une émeute de carrefour; il avait à s'occuper des moyens de se former un parti parlementaire et de capter la faveur populaire dans un but secret qu'il ne laissait point encore deviner. A cet effet il prodiguait ses trésors, contractait des dettes, engageait ses biens, et malgré son avarice sordide, qui est le vice héréditaire des d'Orléans, il répandait de tous côtés de fastueuses libéralités. Rien ne lui coûtait pour arriver à ses fins;

il entretenait des meneurs à sa solde dans tous les clubs de la capitale; il payait au poids de l'or des pamphlets contre la cour; il achetait à beaux deniers comptants les députés, et préparait ses batteries pour demeurer le maître du mouvement révolutionnaire.

Partout l'agitation était extrême; la France entière était dans l'attente de l'ouverture des États-Généraux; une sorte de fièvre politique s'était emparée de toutes les têtes; jamais en aucun temps les conversations intimes, les correspondances particulières sur les matières de gouvernement et de législation, n'avaient eu une semblable activité; jamais la presse n'avait produit autant d'écrits. On prétend que plusieurs se débitaient en l'espace de quelques jours à trente et quarante mille exemplaires. On cite particulièrement la brochure de Sieyès, dont il fut vendu cinquante mille exemplaires; elle portait le titre suivant: « 1° Qu'est-ce que le tiers-état? Tout. » 2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. » 3° Que demande-t-il à devenir? Quelque chose. »

L'auteur concluait ainsi: « Il n'y a pas deux cent mille » privilégiés des deux ordres de la noblesse ou du clergé; il » y a vingt-cinq millions d'hommes du tiers-état. Jugez qui » doit gouverner! » Hélas! les temps ne sont point changés; aujourd'hui encore, après un demi-siècle de lutttes sanglantes entreprises pour établir en France les droits imprescriptibles de la souveraineté du peuple, nous en sommes réduits à nous écrier: « Il n'y a pas deux cent mille électeurs » privilégiés; il y a trente-quatre millions d'hommes du tiers-état. Qui donc doit gouverner? »

Mirabeau, repoussé par la noblesse, embrassait également

la cause du peuple, et prononçait ces paroles mémorables: « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont » impitoyablement poursuivi les défenseurs de la liberté; et » si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en » est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout » qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur » par le choix des victimes. Ainsi périt le dernier des Gracques par la main des patriciens; mais, atteint d'un coup » mortel, il lança la poussière vers le ciel, en attestant les » dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius; Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que » pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Tels étaient les sentiments qui animaient tous les cœurs, qui exaltaient tous les esprits à l'approche de l'ouverture des États-Généraux. Enfin ce jour, si impatiemment attendu, arriva. Après différentes prorogations il avait été fixé pour le 4 mai. Une procession des trois ordres eut lieu pour aller entendre la messe du Saint-Esprit, momerie religieuse qui ouvrait alors toutes les grandes solennités. Le haut clergé et la noblesse se faisaient remarquer par la richesse de leurs costumes et le nombre de leurs décorations; les membres du tiers-état, au contraire, étaient revêtus d'un simple costume noir, qui contrastait avec la magnificence des manteaux de leurs superbes collègues.

La population de Paris, qui s'était transportée en masse à Versailles, encombrait les rues, garnissait les balcons, les fenêtres, et avait envahi jusqu'aux toits pour voir la cérémonie. Sur le passage des mandataires du peuple, toutes les bouches criaient: « Vive le tiers! » La noblesse fut,